



LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Valence, le

28 MARS 2023

- MARIE-PIERRE MOUTON
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION
Arrivée le
30 MARS 2023

MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION
MONSIEUR JULIEN CORNILLET
MAISON DES SERVICES PUBLICS
1 AVENUE SAINT MARTIN
26200 MONTÉLIMAR

MPM/BP/AM/2023/D/02595

Objet : PLU MONTBOUCHER SUR JABRON

URBANISME LOGEMENT ARRIVÉ LE

31 MARS 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153-52 du code de l'urbanisme, vous avez transmis au Département le projet de mise en compatibilité N°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de MONTBOUCHER SUR JABRON.

Après étude des documents, le Département émet un avis favorable à la mise en compatibilité N°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de MONTBOUCHER SUR JABRON.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués

en urgence

Marie-Pierre MOUTON

Copie
Madame Elodie DEGIOVANNI - Préfète
Monsieur Bruno ALMORIC - Maire de la commune de MONTBOUCHER SUR JABRON
Madame Marielle FIGUET et Monsieur Eric PHELIPPEAU - Conseillers départementaux du Canton de MONTÉLIMAR 2.

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
26 AVENUE DU PRÉSIDENT HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9

ladrome.fr    



